

Municipalité

Aux membres du Conseil communal

Réponses de la Municipalité aux questions de la commission de gestion 2011 pour l'exercice 2010

L'autorité exécutive tient à remercier la commission de gestion pour le travail effectué dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

Elle répond comme suit aux questions exprimées à la page 20 du rapport de la commission:

* * *

1. Quel a été le suivi du problème d'odeur liée à la centrale d'enrobage d'Implenia Construction SA en 2010 ?

En 2010, nous avons transmis au SEVEN de nouvelles plaintes olfactives et l'avons prié de relancer Implenia concernant le projet d'assainissement fixé au 31 juillet 2011.

Le 09.08.2010, le SEVEN a envoyé un courrier pour rappeler le terme du délai d'assainissement fixé pour 2011.

Le 02.12.2010, le SEVEN a transmis un courrier à Implenia, en lui rappelant les différents délais et exprimant sa surprise quant aux démarches d'assainissement effectuées par dite entreprise et relatées dans le journal 24 Heures du 27.11.2010.

Un délai au 31.01.2011 a dès lors été fixé par le SEVEN pour une présentation du projet.

2. Comment est gérée la répartition des salles de gym et des terrains de sports pour les clubs et sociétés locales, ainsi que pour les sociétés externes à Ecublens ?

L'ensemble des terrains de sports, hormis le terrain en gazon naturel du Croset (terrain B), sont à disposition de la population hors des périodes d'utilisation par les écoles et, pour les terrains synthétiques de football du Croset, hors des périodes d'utilisation par le FC Ecublens.

Les salles de gym se louent essentiellement à l'année par les sociétés locales et quelques clubs externes. Il n'y a pas de changements possibles car au niveau des salles de gym et de la piscine, le taux d'occupation étant de 95 %.

En général, un formulaire de demande de réservation que les sociétés doivent remplir, signer et retourner, est envoyé en avril.

Ensuite, un contrat de location en 2 exemplaires leur est transmis dont un doit être retourné, et c'est à ce moment-là que l'autorisation est préparée.

3. **Compte 430.3142 - Entretien du réseau routier**

Pourquoi certaines rues, comme Bassenges par exemple, font-elles l'objet d'un préavis et d'autres s'effectuent par le budget courant pour des montants allant jusqu'à Fr. 250'000.-- ?

Les travaux d'entretien de routes existantes dans le gabarit existant et sans réaménagement qui, d'entente avec le Service des routes de l'Etat de Vaud, ne nécessitent pas de mise à l'enquête ou sont des travaux considérés de minime importance selon la loi sur les routes, sont réalisés dans le cadre du budget annuel d'entretien.

Les projets de réaménagement faisant l'objet d'une mise à l'enquête selon la même loi et/ou selon la loi sur les expropriations font l'objet d'un préavis au Conseil communal.

4. **Compte 300.3185.02 - Label "Cité de l'Energie"**

Quel bilan peut-on retirer du label "Cité de l'Energie", compte tenu de la dépense de Fr. 11'455.30 qu'il génère ?

Le processus d'obtention du label "Cité de l'Energie" s'étend sur plusieurs années. Il commencera à déployer ses effets lorsque le dossier sera achevé, vers fin 2011, et les bénéfices se feront alors sentir, à partir de ce moment, sur de nombreuses années.

5. **Entente intercommunale Chalet Les Alouettes – Morgins**

Pourquoi le taux d'occupation d'Ecublens est-il toujours aussi faible et quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises pour augmenter ce taux d'occupation ?

Les années 2010 et 2011 sont atypiques. La première en raison de l'épidémie de gastro-entérite qui est survenue durant des semaines attribuées normalement à Ecublens, la seconde en raison des travaux de rénovation énergétique qui entraînent la fermeture des chalets de mai à août.

L'une des mesures prise depuis 2009 est l'augmentation des semaines d'ouverture du chalet qui a passé de 38 semaines en 2008 à 41 semaines en 2009 et 2010.

Fort de l'expérience non concluante de rendre accessible l'école à la montagne aux plus petits élèves d'enfantine et de 1ère/2ème années, la Direction des écoles étudie la meilleure façon de remplir les semaines attribuées à Ecublens en fonction du nombre de classes dans chaque degré.

Dès la rentrée de septembre 2011 la situation redeviendra normale et l'attribution des semaines à chaque Commune se fera proportionnellement aux pourcentages de propriété.

Le comité de l'Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice reste très vigilant quant à une répartition équitable des semaines de camps et colonies tout en respectant le pourcentage du taux de propriété de chaque Commune.

6. **Machine Selecta – compte 130.3099.03**

Une machine Selecta a été posée à la cafétéria de l'Hôtel de Ville. Qu'en est-il dans les autres services ?

La cafétéria de l'Hôtel de Ville concerne 4 services (Contrôle des habitants, Affaires sociales, Finances et Ressources humaines) de même que l'agence AVS. Ceci représente 20 personnes + les visiteurs.

Le Secrétariat municipal à Mon Repos est équipé d'une cuisine avec le matériel nécessaire pour les pauses. Il en est de même au Centre technique du ch. des Esserts, lequel dispose, en plus, d'une cafétéria / vestiaire pour les collaborateurs des sections voirie et espaces verts, équipée elle aussi du matériel nécessaire pour les pauses.

7. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas envisagé de demander que le matériel du SDIS Chamberonne et de la STEP de Bussigny figure au bilan de leurs comptes respectifs ?

SDIS Chamberonne – A l'époque de sa création au 1^{er} janvier 2007, la commission du groupement des communes avait décidé de ne pas inventorier le matériel qui provenait de Chavannes, St-Sulpice et Ecublens. Ces apports ne devaient pas discriminer une commune par rapport à une autre.

Seul un inventaire des équipements onéreux est disponible. Il a été constitué afin de permettre l'établissement du montant d'assurance contre les dommages et le vol pour les casernes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens.

Le matériel acquis par le SDIS est financé directement par le compte de fonctionnement. Par conséquent, il n'a pas de valeur résiduelle à faire figurer à l'actif du bilan. Concernant les véhicules d'intervention, deux sont mis à disposition par l'ECA et six ont été remis par les communes sans contrepartie. La seule réserve concerne le produit d'une éventuelle vente qui reviendrait à la commune cédante.

Pour le matériel d'exploitation de la STEP de Bussigny, le principe est le même que pour le SDIS. Par contre, le renouvellement ou l'extension des installations fait toujours l'objet d'un préavis. Les participations de notre Commune relatives à ces préavis sont comptabilisées à l'actif de nos comptes communaux et amorties en une seule fois étant donné qu'il s'agit d'une tâche financée par une taxe affectée.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2011.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget